damné doit après se peine en subir une nouvelle plus dure, celle de la transportation pour 25 ou 30 ans dans une colonie.

L'article 4 est adopté.

M. Labussière propose de modifier ainsi l'article 5.

«Sera relégué à vie quiconque aura encouru dans l'intervalle de dix années quatre condamnations chacune à trois mois au moins d'emprisonnement ou bien cinq condamnations d'emprisonnement, dont deux au moins à trois mois ou davantage, soit pour faits qualifiés crimes, soit pour délits ci après spécifiés », le reste comme au projet.

M. Gerville-Réache au nom de la Commission repousse l'amendement Labussière sur lequel le scrutin est ouvert.

L'amendement est repoussé par 383 voix contre 10.

L'article 5 est adopté.

La séance est levée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

L'EXPÉDITION DU TONKIN

Saïgon, 24 juin.

Un arrêté du gouverneur de la Cochinchine expulse les consuls d'Annam, convaincus de conspirer contre la domination française.

Le conseil colonial a voté le câble entre Saïgon et Haï Phong, acceptant la totalité des dépenses, si le Tonkin et la Cochinchine restent réunis; dans le cas contraire, acceptant le quart seulement.

Les membres de l'opposition dans le conseil colonial sont unanimes à demander la séparation du Tonkin et de la Cochinchine.

L'évacuation de Quin-On (Annam méridional) a été ordonnée.

Londres, 25 juin.

Suivant les informations du *Daily News*, le marquis Tseug, dès son arrivée à Londres, a démenti formellement le bruit d'après lequel M. Tricou serait parvenu à s'entendre à Shanghaï avec Li-Hung-Chang.

L'ambassadeur de Chine aurait ajouté que les troupes chinoises sont dirigées vers les frontières du Tonkin et que jamais la Chine ne consentirait à renoncer à la suzeraineté sur l'Annam, quoiqu'elle ne demande pas que la France reconnaisse formellement cette suzeraineté.

Paris, 25 juin.

Des avis envoyés le 24 juin de Shang-Haï, disent que les négociations continuent. Il y a lieu de croire qu'elles sont en bonne voie.

L'entrevue de M. J. Ferry avec le marquis de Tseug a produit une impression favorable.

Le départ de Liung-Shang pour Pékin est improbable.

Tous les bruits de préparatifs de guerre de la part de la Chine sont dénués de fondement.

Le marquis de Tseng reviendra à Paris la semaine prochaine au plus tard.

Shaing Haï, 25 juin.

Les négociations continuent entre M. Tricou et le général Li-Hung-Chang, et il y a tout lieu de croire qu'elles sont en bonne voie. Li Hung-Chang était chargé des pleins pouvoirs du gouvernement chinois; on regarde comme infondé le bruit de son départ pour Pékin. La nouvelle de l'entrevue de M. Jules Ferry avec le marquis de Tseug produit l'impression la plus favorable.

La Chine proteste contre l'assertion que le marquis Tseug avait interrompu ses relations avec le gouvernement français. Elle déclare aussi n'avoir pas laissé passer sans protestation le traité de 1874, et le général Li Hung-Chang a remis, dit-on, à M. Tricou, une copie de la note qui fut alors adressée à M. de Rochechouart. Le général Li-Hung Chang affirme plus que jamais les dispositions conciliantes de son gouvernement à l'égard de la France, et dément formellement tout bruit de préparatifs belliqueux de la Chine.

NOUVELLES DIVERSES

La Banque de France

Paris, 25 juin

Le dividende du dernier semestre de la Banque de France est fixé à 120 francs, impôts déduits.

Les conventions avec les Compagnies de chemins de fer

M. Rosalli Mollet écrit à la *Justice*, que la solution du problème qui est soulevé par les conventions avec les Compagnies de chemins de fer, doit être cherchée dans la voie suivante:

Les tarifs, à l'Etat ;

L'exploitation, à l'industrie privée.

La commission du chemin de fer

Paris, 25 juin.

La commission des chemins de fer au Palais-Bourbon continue l'examen des conventions avec les Compagnies de chemins de fer.

M. Hugol, directeur de la Compagnie du Midi, a soutenu les conventions que M. Delsporte a combattues.

La commission a décidé d'entendre demain le ministre des travaux publics pour demander quand seront déposées les conventions avec les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans.

Elle a également décidé d'entendre le ministre des finances pour qu'il s'explique sur les charges futures du Trésor.

M. Waddington

Paris, 25 juin.

M. Waddington, revenant de la Suède, du Danemark et de la Hollande, est attendu à la fin de cette semaine à Paris.

Après avoir tâté le terrain, M. Waddington s'est assuré que la succession de l'amiral Jaurès à l'ambassade de Saint-Pétersbourg ne pouvait lui échoir.

Comme, d'autre part, notre envoyé extraordinaire aux fêtes de Moscou « a, pour des motifs personnels, » refusé l'ambassade de Vienne, le voilà obligé de rentrer dans la vie privée.

La loi municipale

On sait que la loi municipale n'est pas encore votée à la Chambre en seconde lecture ; or, on prévoit que le Sénat, en supposant que la Chambre ait pu statuer, ne pourra valablement délibérer sur cette question dans la session d'hiver. En conséquence, M. Horlier propose de décider que les conseils municipaux dont les pouvoirs, dans toute la France, expirent au mois de janvier prochain, ne seront renouvelés que le dimanche 4 mai 1884.

Laïcisation des Hospices de Paris

L'arrêté du préfet de la Seine supprimant les aumôniers des hôpitaux a été communiqué à ces établissements par les soins de M. Quentin.

Les aumôniers ont ordre de se retirer le 1er juillet, sans autre indemnité que leur retraite, s'ils y ont droit

Un seul aumônier reste en place, celui de l'hospice de Berck-sur-Mer.

Il y aura un *prêtre de garde* à la Salpêtrière, à Bicêtre, aux Ménages et aux Incurables.

Et c'est tout.

Ailleurs, le service religieux sera assuré par le curé de la paroisse, d'accord avec le directeur de l'établissement sanitaire.

En tous cas, aucun prêtre ne pourra entrer dans un hôpital sans une autorisation spéciale visant un seul malade qui aura demandé les secours de la religion.

De sorte qu'il faudra :

1° Qu'un malade fasse la demande. — et on lui fera observer qu'il n'est pas assez malade pour avoir besoin de se confesser;

2° Que les infirmiers ou infirmières veuillent bien faire la commission au directeur, — ce qui n'est pas certain, surtout si le malade n'a pas les moyens de payer une tournée;

3° Que le directeur veuille bien informer le curé de la paroisse, — ce qui souffrira encore quelques difficultés;

4° Que le curé ait la possibilité d'envoyer sur-tout un prêtre à l'hôpital ou d'y aller lui-même — et Dieu sait si le gouvernement n'aura pas supprimé le traitement du desservant et de ses vicaires;

5° Qu'on ait rempli quelques formalités à l'hôpital pour laisser entrer l'homme noir.

Enfin, les malades auront tout le temps de mourir vingt fois avant qu'un prêtre n'arrive jusqu'à eux.

Voilà comment le gouvernement comprend la liberté de conscience.

Les Conseils des Prud'hommes

M. Martin Nadaud, dans une lettre à la *République française* demande à M. le ministre du commerce d'avoir à soumettre aux Chambres, aussi promptement que possible, un projet de loi sur les Conseils des Prud'hommes.

M. de Brazza

Paris, 25 juin.

On lit dans le *Temps* :

« On nous annonce de Libreville (Gabon) que M. de Brazza vient de laisser le commandement de la flottille à M. le lieutenant de vaisseau Cordier, et qu'il vient de partir pour l'intérieur du Congo.

»Le bruit se propageait que quatre des officiers belges de la mission Stanley avaient succombé depuis peu, et que le personnel européen de cette mission était très éprouvé par les maladies.

On lit dans le *Voltaire* : « Plusieurs matelots de M. de Brazza ayant été victimes de vols sur la côte de Loango, celui-ci s'est efforcé d'obtenir satisfaction et il a été ainsi amené à s'emparer d'établissements importants situés dans ces parages. Forcé de continuer son expédition, il les a placés sous la direction de M. Cordier, chef de la station française, commandant du *Sagittaire*. »

Mlle d'Erlincourt

Paris, 25 juin.

On annonce le prochain mariage de Mlle Fernands d'Erlincourt, la jeune émule de Louise Michel, avec un riche Espagnol, qui lui reconnaît, par contrat, une somme de quatre millions.

Mlle d'Erlincourt a renoncé, bien entendu, à l'anarchie et au théâtre pour aller habiter, après son hymen, son château... en Espagne.

Un duel mortel

Alger, 25 juin.

Une dépêche de Batna annonce que M. Arsonceau, avoué à Batna, a été tué dans un duel au pistolet par M. Derieux, capitaine adjudant-major au 3e zouaves. Ce duel était motivé par une affaire privée.

En Algérie

Alger, 25 juin.

Il est inexact que Sidi-el-Hechemi-ben-Si-Lounis ait été arrêté. L'enquête, conduite par l'avocat général chargé de la justice musulmane, se poursuit.

ÉTRANGER

Quarante-sept victimes

Rome, 26 juin.

Le théâtre de Dervis, province de Côme, a été incendié hier soir, pendant la représentation.

Quarante-sept personnes ont péri ; dix ont été blessées.

Côme, 25 juin.

Le chiffre des victimes de Dervio est de 48 morts et 8 blessés, dont 4 très grièvement.

Nos prélats

Rome, 25 juin.

L'*Italie* croit savoir qu'un consistoire sera tenu dans les premiers jours du mois de juillet prochain, pour la nomination de plusieurs évêques. Au nombre des nouveaux élus se trouveront quelques prélats français et portugais.

L'Angleterre et la France

Londres, 25 juin.

Le correspondant parisien du *Daily News* télégraphie le compte-rendu d'une conversation qu'il a eue avec un des membres du cabinet français. Celui-ci lui a fait comprendre que les relations entre la France et l'Angleterre deviennent plus cordiales. Il lui a déclaré aussi que l'expédition à Madagascar a été entreprise dans un but civilisateur, car les côtes nord-ouest restent plus barbares que les autres parties de l'île.

Le *Daily News* dit avoir des raisons pour croire que l'objet principal de la visite du marquis Tseug à Londres est de vaincre l'hésitation du cabinet anglais à intervenir amicalement entre la France et la Chine.

Le choléra en Egypte

Le Caire, 25 juin.

La commission sanitaire de Damiette est de retour au Caire. Son rapport officiel conclut à l'existence du choléra à l'état épidémique. La commission n'a pu toutefois se prononcer sur la question de savoir si la maladie avait été importée ou si elle a pris naissance à Damiette même. Deux cas de choléra sont signalés à Mansourah.

L'épidémie de Damiette

Le Caire, 25 juin.

La commission sanitaire de Damiette n'a pas encore conclu, mais un médecin du gouvernement a télégraphié que l'on avait constaté chez les malades l'existence de symptômes cérébraux étrangers au choléra.

Chambre des Communes

Londres, 25 juin.

M. Gladstone constate l'accord du gouvernement avec le Compagnie du Canal de Suez sur de nombreux points, mais il n'y a pas encore d'entente absolue, notamment sur le montant et le vote de réduction des tarifs.

Le cabinet attend le concours des négociants anglais pour élucider toutes ces questions.

Un sinistre en mer

Londres, 25 juin.

Le *Waitara* et l'*Hurunni*, se rendant tous les deux à la Nouvelle Zélande, se sont rencontrés au milieu de la Manche. Le *Waitara* a sombré.

Vingt-cinq personnes ont péri.

Les évènements d'Irlande

Dublin, 26 juin.

Une dépêche de Turgh annonce qu'une rixe a éclaté, hier soir, à la suite d'une querelle de jeu entre des soldats anglais et irlandais. La mêlée étant devenue générale, des coups de feu furent échangés.

Il y a eu cinq morts et de nombreux blessés.

Les officiers sont accourus et n'ont réussi à rétablir l'ordre qu'en menaçant de faire feu sur les combattants.

Le projet de loi politico-ecclésiastique

Berlin, 25 juin.

Le Landstag a adopté le projet politico-ecclésiastique.

Les troubles anti-sémitiques de Berne

Berne, 25 juin.

Les troubles de Saint-Gall ne se sont pas renouvelés, bien que plusieurs centaines de manifestants se soient réunis jeudi soir devant le poste de police. Des miliciens et des dragons appelés en service étaient chargés de maintenir l'ordre dans la ville.

La police s'occupe de recueillir les objets enlevés des magasins de Bamberger, objets disséminés un peu partout et jusque dans les villages environnants.

Les meneurs de l'affaire, ainsi que les auteurs du pillage des magasins, ont été arrêtés.

Les autorités ont adressé à la population une circulaire dans laquelle elles flétrissent les actes de violence et de pillage qui se sont produits ; elles font appel au calme et au bon sens de la population.

Une épidémie en Egypte

Alexandrie, 25 juin.

Le médecin en chef de Damiette télégraphie que l'épidémie signalée dans cette ville n'est pas le choléra, mais une fièvre gastro entérique.

Aucune nouvelle n'a été envoyée par la commission sanitaire.

Situation météorologique

Le baromètre reste peu élevé à l'ouest des Iles Britanniques; un mouvement secondaire couvre l'Angleterre (758 m/m), il a occasionné des orages à Dunkerque, Clermont, Le Coubs, et des éclairs ont été vus à Paris hier soir et pendant la nuit. La pression est très uniformément répartie sur l'Europe sud et voisine de 764 m/m; elle atteint 772 m/m en Finlande, tandis qu'elle descend à 756 au sud de la Russie.

En France, le temps est à la pluie, avec léger abaissement de la température.

La journée d'hier, avec une température très lourde, c'est passée sans pluie.

Ce matin, nous avons eu quelques pluies d'orage; dans l'après-midi, le temps s'est éclairci mais des averses sont encore probables.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 26 juin. — *Thermomètre*. — Température à 2 h. + 14° 8/10. — *Baromètre* : 770. (Beau temps). Hausse 1 m/m — *Etat de l'atmosphère* : Temps frais, averses, ciel nuageux. — *Vent* : Sud Ouest.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ADMINISTRATION et le Conseil municipal assisteront demain aux funérailles de M. Achille Defrenne, président du Tribunal de commerce de Roubaix.

La *Grande-Harmonie* est convoquée, ainsi qu'un détachement du corps des Sapeurs-Pompiers.

LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Dans le tableau indiquant le nombre de membres à élire pour le renouvellement partiel de la 2e série du Conseil de Prud'hommes, il a été fait erreur pour les catégories des ouvriers.

«Les membres à remplacer sont : MM. Chevalier Jules et Maion, 2 de la 1re catégorie ; Méplomb, 1 de la 2e catégorie ; Leveugle, 1 de la 4e catégorie. »

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du lundi 25 juin, M. A. Scrépel a voté : 1° contre les amendements de MM. Bovier-Lapierre, Juillien, Floquet et autres membres au projet de loi concernant les récidivistes ; 2° contre l'amendement proposé par M. Labusière au premier paragraphe de l'article 5 du projet de loi concernant les récidivistes.

MM. LES ANCIENS ÉLÈVES de l'Institution Notre Dame des-Victoires, à Roubaix, qui n'ont pas encore envoyé à M. L'Econome leur adhésion à la réunion et au bouquet du 28 courant, sont priés de le lui adresser avant demain soir, dernier délai.

LA FANFARE DELATTRE donnera un concert dans le jardin de M. Pierre Cattelu, dimanche prochain 1er juillet, à 8 heures 1/2 du soir. Il y aura illumination. Le nombre d'entrées est limité. Le prix du cachet est : *deux francs*. On peut se procurer des cartes au bureau du *Journal de Roubaix*.

LA COMMUNE DE WASQUEHAL a été mise en émoi, lundi après midi, par les exploits d'un ivrogne, un ouvrier teinturier, Alfred Prévost, occupé dans l'établissement de MM. Heunart frères.

Cet individu, après avoir passé toute la matinée dans les cabarets, s'était rendu à une heure à son travail. Mais, au lieu de s'occuper de sa besogne et de surveiller les machines du séchoir, où il était employé, il appela un gamin, pour le remplacer, et se promena dans l'atelier, les mains dans les poches. Après une heure de surveillance, le gamin, fatigué, alla trouver Prévost, et lui dit qu'il « en avait assez comme ça ». L'ivrogne l'apostrophe alors de la plus grossière façon, et s'approcha de lui pour le frapper.

Le contre-maître, M. Médard Sadaue, entendant des cris, accourut et invita Prévost à se remettre à son travail. Mais Prévost reçut très mal cette observation. Il saisit M. Sadaue à la poitrine et le renversa. Puis, il lui donna des coups de talon sur la bouche et sur le ventre. Des ouvriers de la maison sont venus dégager le malheureux contre-maître, qui avait reçu une large blessure au sommet de la tête. La bouche était en lambeaux ; plusieurs dents étaient cassées. On craint qu'il n'y ait des lésions internes. Ce matin, M. Sadaue n'avait pas encore repris connaissance.

MM. Heunart frères ont téléphoné aussitôt à leur maison de Roubaix, rue de l'Espérance, pour faire prévenir la gendarmerie, rue des Arts. M. Séguin, maréchal des-logis, accompagné d'un autre gendarme, s'est rendu à Wasquehal. L'agresseur Prévost, en les voyant arriver, alla au devant d'eux et se constitua prisonnier.

M. Séguin le conduisit à la prison de Wasquehal. Mais, en route, Prévost, d'abord très-docile, se rebella tout à coup et voulut dégager ses poignets retenus par des chaînes. Sa fureur s'accrut encore en voyant venir à lui un de ses camarades, Henri Delerne, qui l'invitait à se raviser. Un moment nos braves gendarmes eurent fort à faire avec eux. Ils ne se départirent pas un instant de la plus sage modération, et parvinrent à conduire les deux ivrognes, l'un après l'autre, à la prison de la commune.

Dans la prison, Prévost et Delerue, quoique liés brisèrent les meubles et les vitres, et se démenèrent comme des forcenés.

Ce matin, ils ont été amenés à la gendarmerie de Roubaix.

Comme on le conçoit aisément, cette affaire a fortement remué la commune. Durant toute l'après midi, plusieurs centaines de personnes ont suivi les gendarmes avec une attitude assez hostile.

Il faut féliciter M. Séguin pour la sagesse et le courage qu'il a montrés en cette circonstance.

EN RUPTURE DE BAN. — Pendant qu'il était à Wasquehal, M. Séguin a rencontré un ouvrier sellier, Jean-Baptiste Godin, qu'il a reconnu pour un condamné, en rupture de ban. Cet individu, en résidence obligée à Roubaix, a été arrêté et incarcéré ce matin.

UNE RIXE. — La journée a été chaude hier à Wasquehal. Après les arrestations que nous venons de raconter, M. Séguin a mis la main au collet à deux ouvriers de ferme, Constant Plats et François Sturuon, d'origine belge. Ces deux personnes s'étaient querellées pour un motif futile. L'un d'eux, Plets, a donné, à son camarade, un coup de raclette, qui lui a coupé la joue droite depuis le nez jusqu'à l'oreille. La blessure est assez profonde.

TOUJOURS A WASQUEHAL. — Une ménagère, Flore Guelly, était soupçonnée d'avoir volé une trentaine de francs chez sa voisine. La gendarmerie l'ayant interrogée, lui a fait avouer sa culpabilité. Elle a dit que la misère l'avait poussée au vol. Procès-verbal a été dressé à sa charge. On l'a laissée libre à cause de sa nombreuse famille.

VOL D'UN PORTE MONNAIE. — Nous avons raconté hier qu'un porte monnaie avait été dérobé à une jeune fille, dimanche après midi, à la caisse du « Jean-Ghislain ». L'inculpé, Cyrille Coupiet, a été reconnu innocent et relaxé.

LES JEUX DE HASARD. — Six gamins de la rue de Mouveaux ont été pris hier en contravention, pour jeux de hasard.

UN VOL A HEM. — On a volé au sieur F. Bondielle, cultivateur, une voiture qui se trouvait dans un enclos attenant à son domicile. M. Bondielle n'a de soupçons sur personne.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — MM. Dsguerre et Cie, 15, rue Martel, ont un acheteur de tissus nouveautés, confections pour dames et articles pour modes. — M. Luris, 7, passage Saulnier, a des ordres en tissus et divers. — MM. Bard et Cie, 8, rue Lamartine, ont des ordres en articles fantaisie pour enfants. — MM. Neubourger et Reish, 10, rue Rochechouart, ont des ordres en tissus et divers. — MM. Bourcier et Cie, 47, rue de Lancry, ont un acheteur en tissus divers.

TOURCOING

LES CARROUSELS DE MOUVEAUX. — Le second carrousel, donné lundi, dans la commune de Mouveaux, avait attiré une cinquantaine de cavaliers.

Les prix ont été vaillamment disputés. Voici les noms des vainqueurs :

MM. Louis Houzet, 1er prix, Mouveaux ; Jean-Baptiste Saisembier, 2e id., Fiers; Louis Miguon, 3e id., Halluin.

Surprises. — MM. Deresche, 1re surprise, Marquette; Jean-Baptiste Lebrun, 2e id., Bondues; Lucien Mullier, 3e id., Croix; Jean-Baptiste Delerue, 4e id., Neuville-en-Ferrain.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Comère, curé de Marquette, est nommé curé de Moue-en-Barœul, en remplacement de M. le chanoine Darode.

MONS EN-BARŒUL. — Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'une femme avait abandonné son enfant dans un champ de blé de Mont-à-Leux. Cette mère dénaturée a été arrêtée dimanche, vers deux heures de l'après-midi, à Mons-en-Barœul, par le gendarmerie, accompagnée du garde champêtre de la commune. Cette femme, du nom de Cornille, est d'origine belge. Elle a environ 35 ans. Elle demeurait à Fives, où elle travaillait pour le compte de M. C., piqueur de ferme. La coupable a été dirigée immédiatement sur la maison d'arrêt de Lille.

ACTE DE CRUAUTÉ. — On nous écrit de Neuville-en Ferrain :

«Un chien s'était égaré dans notre commune. Quelques gamins l'aperçurent et après lui avoir enlevé son collier, ils le pourchassèrent à coups de briques et de bâtons.

»Ensanglantée, le pauvre bête vint en hurlant se réfugier dans la cour de la maison de ville.

» Là, elle trouva des protecteurs : M. Alfred Desbouvrie, membre titulaire de la Société protectrice des animaux, et M. Irénée Fourré, membre correspondant de la même Société, si connus par le zèle avec lequel ils remplissent leur mission.

M. Desbouvrie s'est empressé de soigner les blessures du malheureux animal, et M. Fourré a pris immédiatement les mesures nécessaires pour qu'un procès-verbal fut dressé contre les coupables.

Cet acte de cruauté mérite une répression sévère, car il dénote un mauvais cœur.

Le propriétaire du chien peut le réclamer soit à M. Fourré soit à M. Desbouvrie.

SANS GÊNE. — Où il y a de la gêne, dit-on, il n'y a pas de plaisir. Nous ajoutons: Où il n'y a pas assez de gêne, il y a procès-verbal.

Narcisse Bonte, teinturier, âgé de trente ans, agissait sur la place Charles Roussel, avec un sans façon que la police n'a pas approuvé; il a été mis en état d'arrestation.

CONTRAVENTION. — Des contraventions ont été relevées à la charge de plusieurs boulangers et marchands de charbons, qui ont eu le tort de livrer leurs marchandises sans se servir de poids ni de balances.

IVROGNE. — Louis Veuillé n'a que 22 ans, mais c'est déjà un ardent disciple de Bacchus.

Son domicile est à Roubaix, rue d'Italie. Il est venu hier faire une promenade à cheval, à Tourcoing.

La température était lourde et Veuillé eut soif.

Il but tant et si bien que lorsqu'il voulut retourner à Roubaix, on fut obligé de le hisser sur son cheval. Vous pensez bien que le conducteur n'était pas Veuillé.

Du reste il ne fut pas longtemps sur sa monture. Arrivé rue Lefebvre, il glissa de sa selle tomba sur le gazon et ne songea point à se relever. Il s'endormit profondément.

Quand Veuillé s'éveilla, il se trouve entre les mains de la police qui veille avec une louable attention sur les ivrognes.

Quant au fidèle cheval, qui était resté tranquillement debout près de son maître, il fut conduit dans une écurie voisine en attendant le retour de son propriétaire.

LILLE

Suspension de paiements

Nos confrères ayant nommé la maison d'Hubourdin qui a suspendu ses paiements, nous n'avons aucune raison pour être plus discret. D'ailleurs, tous nos lecteurs savent que ce sont MM. Bonzel, distillateurs qui ont déposé leur bilan.

M. Bonzel est gendre de M. Potié, conseiller général républicain, ancien maire d'Haubourdin.

On est atterré dans le camp opportuniste de cet effondrement financier.

On lit dans le *Propagateur* :

SUR UNE TOMBE. — LES VOLEURS DE CADAVRES ! — Tels sont les titres ridicules des quatre ou cinq articles parus dans le *Progrès* et le *Petit Nord*, organes de la « libre-pensée », à propos des enterrements de la femme Mabiliotte, à Lille et d'Armand Honoré, à Tourcoing.

Nous nous sommes procuré et nous reproduisons intégralement les ordonnances rendues en référé par M. le président du Tribunal civil. Toutes les circonstances, les dates, les heures sont précisées dans ces deux intéressantes décisions, qui font par elles-mêmes justice des ineptes critiques qu'elles ont provoquées :

Ordonnance du 17 juin 1883

Au principal,

Nous renvoyons les parties à se pourvoir,

Au provisoire et vu l'urgence,

Attendu, en ce qui concerne Victor Guignies, que d'après leur but qui n'amène la mise en commun d'aucun objet susceptible de produire des bénéfices à partager, les réunions d'individus connues sous le nom de Sociétés de la libre-pensée ne présentent pas les caractères constitutifs d'une Société civile, c'est-à-dire, d'un être moral;

Qu'elles sont en conséquence incapables d'agir par leurs présidents;

Que Victor Guignies, par suite, est non recevable à agir en sa qualité, en vertu de l'écrit dont il sera ci-après parlé;

Attendu au surplus qu'il est d'ordre public que toute personne décédée soit inhumée suivant le rite de la religion à laquelle elle appartenait, à moins qu'elle n'ait librement et valablement manifesté une volonté contraire;

Attendu, en fait, qu'Amand-Joseph-François Honoré est décédé à Tourcoing, le 14 juin courant, à l'âge de soixante-deux ans;

Qu'on produit un écrit en date du 7 juin, revêtu d'une signature informe, qu'on prétend être la sienne, et dans lequel il aurait déclaré sa volonté d'être enterré civilement et en libre-penseur, et confie l'exécution de cette volonté à la société de la Libre Pensée de Roubaix;

Mais attendu que cet acte est écrit en entier d'une main étrangère et que la signature seule émanerait d'Honoré;

Qu'en conséquence et aux termes de l'article 970 du Code civil, il est nul et absolument sans valeur comme acte testamentaire;

Que, d'un autre côté, il peut d'autant moins être considéré comme exprimant la volonté libre et irrévocable du défunt, que celui ci, à la date du 8 juin, c'est à dire le lendemain, a dicté ses dernières dispositions dans un acte reçu par Me Théry, notaire à Tourcoing, et qu'aucune de ses dispositions ne reproduit la prétendue volonté qu'il aurait manifesté la veille;

Attendu qu'il résulte des documents produits, qu'Armand Joseph François Honoré appartenait au culte catholique;

Que les demandeurs, ses parents, sont donc en droit, en l'absence de volonté contraire librement et valablement exprimée par lui, de le faire inhumer, malgré l'opposition des défendeurs, avec les prières et les cérémonies de ce culte;

Par ces motifs,

Nous, président du Tribunal civil de Lille, jugeant en référé;

Autorisons les demandeurs à faire procéder aux funérailles et à l'inhumation d'Armand-Joseph-François Honoré, avec le concours des ministres du culte catholique;

Les autorisons, à cet effet, à requérir l'assistance de tous commissaires de police et à se faire prêter main-forte par tous commandants et agents de la force publique;

Et attendu l'extrême urgence,

Ordonnons l'exécution des présentes sur minute et avant enregistrement.

Réservons les dépens.

Audience publique des référés du 22 juin 1883.

Attendu que Charles Mabiliotte a été assigné à onze heures du matin, en parlant à sa personne, à l'effet de comparaître à midi et demi à l'audience des référés;

Qu'il est une heure de l'après midi et qu'il ne comparaît pas,

Nous donnons défaut contre lui,

Et statuant sur l'assignation à lui délivrée,

Au principal,

Nous renvoyons les parties à se pourvoir.

Au provisoire et vu l'urgence, les funérailles ne pouvant être différées,

Attendu qu'il est d'ordre public et conforme aux principes qui garantissent la liberté de conscience que toute personne décédée soit inhumée suivant le rite de la religion à laquelle elle appartenait, à moins qu'elle n'ait formellement manifesté une volonté contraire;

Attendu que Marie-Thérèse Duhal, femme Mabiliotte, décédée le 21 juin courant, à Lille, appartenant à la religion catholique;

Que non seulement à aucun moment de sa vie elle n'a manifesté la volonté d'être enterrée sans les prières et les cérémonies de cette religion, mais qu'il est établi que peu de temps avant sa mort, elle a demandé et reçu les derniers sacrements de l'Eglise.

Qu'à bon droit, par conséquent, Sophie Six, veuve Duhal en premières noces, et aujourd'hui femme Pottier, sa mère, demande qu'elle soit inhumée avec le concours des ministres du culte catholique;

Qu'il n'y a pas à s'arrêter à l'opposition qui pourrait être faite par le mari de la défunte, la puissance maritale ne donnant au mari aucun pouvoir en ce qui concerne les croyances et les pratiques religieuses de la femme et le décès de celle ci ayant d'ailleurs mis fin à cette puissance;

Par ces motifs,

Nous, présidant du tribunal civil de Lille jugeant en référé,

Autorisons la demanderesse à faire procéder aux funérailles et à l'inhumation de Marie Thérèse Duhal, femme Mabiliotte, avec le concours des ministres du culte catholique;

L'autorisons, à cet effet, à requérir l'assistance de tous commissaires de police et à se faire prêter main-forte par tous commandants et agents de la force publique;

Et attendu l'extrême urgence,

Ordonnons l'exécution des présentes sur minute et avant l'enregistrement.

Le *Progrès* et le *Petit Nord* vont, il faut l'espérer, reproduire ces deux ordonnances.

LA LOTERIE DE LILLE. — On lit dans le *France*, journal républicain :

« La facilité avec laquelle le gouvernement accorde des autorisations de loteries, et les complaisances qu'il montre envers les organisateurs donnent parfois lieu à des faits scandaleux.

» Nous avons reçu d'un de nos lecteurs une lettre relative à l'ajournement de la loterie de Lille.

» On sait que le tirage de cette loterie vient d'être reculé au 15 septembre. Les raisons de cet ajournement es devinent et nous n'avons pas besoin d'insister. Or, notre correspondant avait, le 12 du mois de juin, c'est-à-dire trois jours avant la date fixée primitivement, pris 2,000 billets.

» A la suite de l'ajournement du tirage, il a écrit à la municipalité de Lille pour lui demander à être remboursé; on lui a répondu négativement.

» Si un particulier procédait avec une semblable désinvolture, les tribunaux interviendraient et obligeraient la personne ayant pris un engagement à le tenir; mais comme il s'agit d'une administration municipale, agissant avec l'autorisation du ministre de l'intérieur, ni la loi, ni le plus simple équité n'existent plus.»

ENSEIGNEMENT. — L'inspecteur d'académie a l'honneur d'informer les instituteurs, les institutrices et le public que les examens des aspirantes aux bourses des lycées et collèges de jeunes filles, auront lieu à Lille, le jeudi 5 juillet prochain.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'instruction académique, à Lille, jusqu'au 1er juillet.

AFFAIRE DE VANDEVILLE. — La femme Poupart qui habitait le Belgique est venue hier se constituer prisonnière.

VOYAGE A LA MER. — Le dimanche 1er juillet, un train de plaisir pour Boulogne partira de Tourcoing à 5 h. 10 du matin et des stations intermédiaires suivantes : Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, La Madeleine, Armentières, Bailleul, Hazebrouck et Saint-Omer.

Le départ de Boulogne aura lieu le soir, à 7 heures 03.

RIXE. — Le *Progrès du Nord* annonçait hier matin qu'une tentative d'assassinat avait eu lieu dans la rue de la Hellioterie. Réduite à ses justes proportions, l'affaire se résume en une simple rixe qui aurait eu lieu entre civils et militaires, lundi, à trois heures et demie du matin, dans la rue de la Baignerie.

Les soldats étaient ivres. Ils ont dégainé et ont frappé à la main un passant inoffensif. Celui ci a riposté par un coup de poing; et, loin d'avoir chercher à tuer le militaire, il s'est contenté de le jeter par terre.

Il est vrai que ce dernier était tellement ivre qu'il lui a été impossible de se relever. A cinq heures de l'après-midi, il n'était pas encore dégrisé. On attend qu'il ait repris l'usage de ses facultés avant de l'interroger.

P.-S — A neuf heures du soir, on a amené au bureau de la police, deux individus impliqués dans l'affaire de la rue de la Baignerie. Ils seront interrogés aujourd'hui.

UN DRAME D'AMOUR. — Hier matin, on a retiré du canal, près des Docks, les cadavres de deux jeunes gens. Félicité Déchin, de Fâches, et Charles Bolivart, de Lille; ils étaient attachés ensemble par une corde.

Sur le quai, des passants avaient trouvé la lettre suivante :

« Messieurs, Mesdames,

» N'ayant pu nous unir sur la terre, nous nous unissons devant Dieu. Nous désirons être enterrés dans le même cercueil. »

Les deux jeunes gens ont à peine une vingtaine d'années. Leurs familles s'étaient opposées à l'union qu'ils avaient projetée. C'est ce qui a déterminé leur suicide.

UN FOU. — On a arrêté hier, vers minuit, à la *Brasserie cominoise*, rue du Barbier Maesse, le nommé Jean-Baptiste Gilerou, ex-institutsur, âgé de 39 ans, qui se livrait à des excentricités, se prétendant roi universel par la volonté de Dieu.

Il a été examiné par M. le docteur Henri, qui l'a fait conduire d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

ACCIDENT. — Hier à onze heures du soir, le nommé Louis Leucheur, âgé de 27 ans, demeurant rue de Paris, cour du Soleil, montait chez lui portant une carafe de bière, lorsqu'il fit un faux pas et tomba le long des escaliers.

La carafe s'est brisée et lui a fait à la gorge une blessure graves qui a nécessité son transport immédiat à l'hôpital St-Sauveur.

INCENDIE. — Lundi, à huit heures et demie du matin, un incendie s'est déclaré dans un bâtiment dépendant de la filature de déchet de soie de MM. Lang et Cie, route de Douai, 109.

Le feu a été circonscrit dans son foyer par les ouvriers de l'établissement. La perte est évaluée à 1,500 fr.

Il y a assurance.

SUICIDE. — Lundi, à six heures du matin, on a retiré du canal, près du pont de Ramponeau, le cadavre de Sophie Cousin, âgé de 29 ans.

On croit à un suicide.

CHEVAL EMPORTÉ. — Hier, à trois heures et demie de l'après midi, un cheval attelé à une voiture de maître et momentanément abandonné, stationnait place de la Gare, quand soudain il prit peur et s'élança dans un galop furieux.

De graves accidents auraient pu arriver sans l'intervention de l'agent de police Dupont qui a pu arrêter le cheval.

ARRESTATIONS. — La police a procédé hier, aux arrestations suivantes :

Eugène Debaer, journalier, âgé de 26 ans, demeurant rue de Wazemmes, 119, pour ivresse manifeste et outrage public à la pudeur.

Emile Lounge, mécanicien, 33 ans, et Isoline Tricot, 25 ans, demeurant tous deux rue de Wazemmes, 115, pour coups et blessures volontaires au nommé Jean Baptiste Lebbregt.

Arthur Golbert, 13, pour flagrant délit de mendicité.

Charles Doigny, fitier, 26 ans, pour outrages et menaces aux agents de l'autorité.

PETITE CORRESPONDANCE

A l'auteur de la communication signée « Un vieux bonhomme qui a de petits enfants.

Prière instante de nous faire connaître confidentiellement votre nom et les noms des personnes dont vous parlez.

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du lundi 25 juin :

1° Dans le scrutin sur les amendements de MM. Bovier-Lapierre, Juillien, Floquet et autres membres au projet de loi concernant les récidivistes :

Ont voté pour : MM. Brame, Debuchy, Guillemin, de Mercère, Pilchon, des Rotours, Trystram.

Ont voté contre: MM. Bergerot, Bernard, Cirier, Desmoutiers, Girard, Giroud, Pierre Legrand, Outters, Scrépel.

N'a pas pris part au vote : M. Masure.

La Chambre n'a pas adopté.

2° Dans le scrutin sur l'amendement proposé par M. Labussière au premier paragraphe de l'article 5 du projet de loi concernant les récidivistes:

Ont voté contre: MM. Bergerot, Bernard, Cirier, Debuchy, Desmoutiers, Girard, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, Outters, Pilchon, des Rotours, Scrépel, Trystram.

La Chambre n'a pas adopté.

ARMÉE. — *Appel des réservistes*. — M. le général Lallemand, commandant le 1er corps d'armée, vient de faire afficher l'appel des réservistes de l'armée de terre et de mer des classes 1874 et 1876 et de ceux ajournées les années précédentes.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'appel se fera en deux séries.

La première du 25 août au 21 septembre inclus, concerne les réservistes affectés à l'infanterie,